

EMPLOI

Enseignante ou enseignant en secrétariat et comptabilité

Numéro d'affichage :	ARH2324-188
Catégorie d'emploi :	Formation professionnelle
Supérieur immédiat :	La direction de l'établissement
Tâche :	Remplacement à temps plein ou 18 heures/semaine (selon la qualification), pour une durée indéterminée
Lieu d'affectation :	Centre de formation de la Côte-de-Gaspé
Rémunération :	Selon la convention collective du personnel enseignant
Entrée en fonction :	Dès que possible
Exigence :	<ul style="list-style-type: none">• Détenir la double diplomation professionnelle en secrétariat et comptabilité ou une diplomation équivalente couvrant ces deux champs d'expertise;• Avoir cumulé un minimum de 3000 heures d'expérience professionnelle dans un de ces secteurs d'activités;• Détenir une excellente maîtrise du français et de solides compétences en anglais;• Avoir complété un programme qualifiant à l'enseignement de la formation professionnelle.

Soumettre une candidature :

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, accompagné de leurs relevés de notes et diplômes, par courriel à l'adresse qui suit : cvenseignant@cschic-chocs.qc.ca

Le Centre de services scolaire des Chic-Chocs remercie tous les candidats de leur intérêt. Seulement les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.

Le Centre de services scolaire des Chic-Chocs se réserve le droit de faire passer un examen de français qui devra être réussi selon les exigences.

Le Centre de services scolaire des Chic-Chocs souscrit à un programme volontaire d'accès à l'égalité en emploi et les candidatures des membres des groupes visés à savoir les femmes, les personnes handicapées, les personnes autochtones, les minorités visibles et les minorités ethniques sont encouragées à soumettre leur candidature. Si vous êtes une personne handicapée, vous pouvez recevoir, sur demande, de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Tout nouvel employé au Centre de services scolaire des Chic-Chocs doit se soumettre à la vérification des antécédents judiciaires tel qu'il est prévu dans la loi.